

## **COMMUNE RUFFEY-SUR-SEILLE:**

Vu le Code de l'Aviation Civile,

Vu le Code des Transports,

Vu la commande établie à la société ADIC concernant l'informatisation du cimetière de la commune, exigeant la réalisation d'un plan topographique effectuée par la société NEOCIM SAS, 5 allée moulin-Berger, 69130 ECULLY RCS LYON 804 373 785 00018,

Vu l'Accusé de Réception N° E3036 en date du 05/05/2017 de la Déclaration d'Activité émise par NEOCIM SAS à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,

Le Maire,

### **AUTORISE**

La société NEOCIM SAS à réaliser les photographies nécessaires à la réalisation du plan topographique du cimetière.

#### **DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :**

Le survol sera effectué 'cimetière fermé' avec une zone de sécurité de 30 m autour de ce dernier, pendant une durée de deux heures à partir des dates et heures précisées ci-dessous.

Le survol du cimetière sera effectué entre le 13/05/2019 et le 17/05/2019 en fonction des conditions météorologiques. Cette autorisation est conditionnée à la réalisation des conditions légales, administratives et techniques, qui s'imposent à NEOCIM SAS pour la mission de vol indiquée ci-dessus.

Le présent arrêté est transmis :

-A Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie

Fait à RUFFEY SUR SEILLE

Le 03 mai 2019

Le Maire

